

Communiqué en faveur des étudiants boursiers à l'étranger



Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique informe l'ensemble des étudiants boursiers à l'étranger que, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, l'opération de renouvellement de bourse au titre de l'année 2021-2022 s'effectuera via la plateforme numérique dédiée à cette opération

Tous les étudiants concernés par le renouvellement sont invités à déposer leurs dossiers au niveau des représentations diplomatiques ou consulaires, qui à leur tour se chargeront du dépôt des dossiers des étudiants au niveau de la plateforme.

Concernant le retour en Algérie :

- 1) Pour les étudiants ayant terminé leur formation, les billets d'avion du retour définitif, seront pris en charge par leurs établissements d'origine.
- 2) Pour les étudiants qui ont bénéficié d'une bourse d'études pour l'année 2020-2021 pour : la **Hongrie**, **l'Irlande** et **l'Espagne**, ces dossiers ne sont pas prioritaires et ne sont pas concernés par le retour pendant les vacances d'été afin qu'ils puissent optimiser et progresser dans leur cursus et vu que leur mise en route est intervenue à la fin de l'année 2020 et en début de l'année 2021.
- 3) Pour les étudiants des autres promotions qui n'ont pas rejoint l'Algérie depuis deux (02) années, en raison de la pandémie de la « Covid19 », leurs billets seront pris en charge, en leur rappelant également qu'ils doivent au moment du retour dans le pays d'accueil de procéder à la réservation de leurs départs par des moyens propres.